

Metz, le 18 mars 2024

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

Affaire suivie par : Astride ERMAN
Tél : 03 87 34 33 27 – 06 71 51 60 28
E-mail : astride.erman@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Monsieur le Maire
27 Grand Rue
57670 Vahl-lès-Bénéstroff

OBJET : Dossier de déclaration concernant les épandages de boues de la station d'épuration de Bénéstroff sur la commune de Bénéstroff – Décision

RÉF. : Dossier DIOTA – GUN – 2024 - 0007

P.J. : le récépissé de déclaration
le courrier de recevabilité
le dossier de déclaration

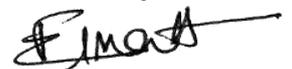
Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier de déclaration concernant les épandages de boues de la station d'épuration de Bénéstroff déposé par la commune de Bénéstroff est recevable.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, je vous serais reconnaissante de bien vouloir procéder à l'affichage en mairie pendant la durée d'un mois minimum, du récépissé de déclaration et du courrier ci-joint adressé à la commune de Bénéstroff valant avis de recevabilité. A l'issue de cet affichage, vous voudrez bien dresser procès-verbal de cette formalité obligatoire que vous m'adresserez en précisant les périodes d'affichage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la responsable de l'unité police de l'eau,
l'adjointe



Astride ERMAN